



DEPARTEMENT  
BOUCHES-DU-RHONE  
CANTON  
MARTIGUES  
COMMUNE  
PORT DE BOUC

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## AVIS AU PUBLIC

### JURY D'ASSISES - CONSTITUTION DU JURY POUR L'ANNÉE 2023

En application des articles 254 et suivants du Code de Procédure Pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque Cour d'Assises.

Pour 2023, conformément à l'arrêté préfectoral du 20 mai 2022, Monsieur le Maire informe les habitants que le tirage au sort des personnes susceptibles d'être désignées ensuite comme jurés, aura lieu :

en MAIRIE - Salle du Conseil  
le JEUDI 23 JUIN 2022  
à 14H00.

Monsieur le Maire invite les habitants à assister à ce tirage au sort. L'arrêté préfectoral du 20 mai 2022 concernant le nombre et répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département des Bouches-du-Rhône à compter du 1er JANVIER 2023 est disponible en mairie

Fait à PORT-DE-BOUC, le 20 juin 2022

Le Maire

Laurent BELSOLA

